

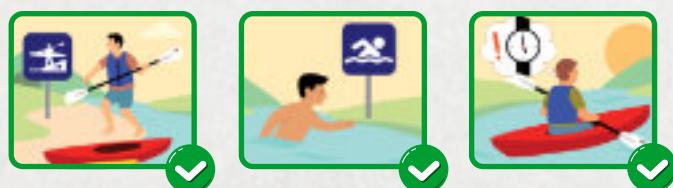


CODE DE LA NAVIGATION

Sur la Lesse



↑ *Don't !*



↑ *Do !*

IL EST STRICTEMENT INTERDIT :

- **D'emporter des glacières ou sacs pique-nique à bord du kayak :** votre pique-nique doit tenir dans 1 seau/kayak maximum, boissons incluses.
- **D'emporter un appareil diffuseur ou amplificateur de son en kayak :** enceinte, radio, instrument, porte-voix, etc.
- **De faire du feu ou des barbecues sur les rives**
- **De s'arrêter en dehors des zones signalées par les panneaux bleus d'autorisation ■ :** pas de panneau = pas de stop !
- **D'abandonner des détritrus dans l'eau ou la forêt :** conservez vos déchets dans les seaux jusqu'à l'arrivée
- **De déranger la nature ou les animaux**
- **De faire du bruit de manière intempestive :** cris, jeux, chants, ...
- **De se tamponner volontairement entre kayaks**
- **De se baigner en dehors des zones officiellement autorisées** (environnement.wallonie.be/baignade)
- **De déranger les riverains ou les autres usagers**
- **De se soulager dans la nature :** des toilettes sont gratuitement à votre disposition à Houyet, Gendron et Anseremme.

ET ABSOLUMENT OBLIGATOIRE :

- **Pour les 9 km,** d'arriver à Gendron en kayak avant 14h (15h à partir du 16/06)
- **Pour les 12 et les 21 km,** de passer le 2^e barrage avant 17h (18h à partir du 16/06)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Louer un kayak est désormais similaire à louer une voiture : chaque kayak dispose d'une immatriculation liée à votre identité pour la durée de la location.

Un relevé des locations est tenu à la disposition des autorités afin de sanctionner les auteurs d'infractions.

TOUTE INFRACTION EST PASSIBLE D'UNE AMENDE (émise par les autorités publiques) pour laquelle la **SA Dinant Evasion ne pourra être tenue responsable !**



INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Descente de la Lesse est **une activité sportive** de plein air où tomber dans l'eau est un risque fréquent (**des gilets de sauvetage sont gratuitement à disposition** aux points d'embarquement, toujours obligatoires pour les enfants de moins de 12 ans). Cette activité, nécessitant un minimum d'**aptitude physique**, est déconseillée aux femmes enceintes ainsi qu'aux personnes craignant l'eau.

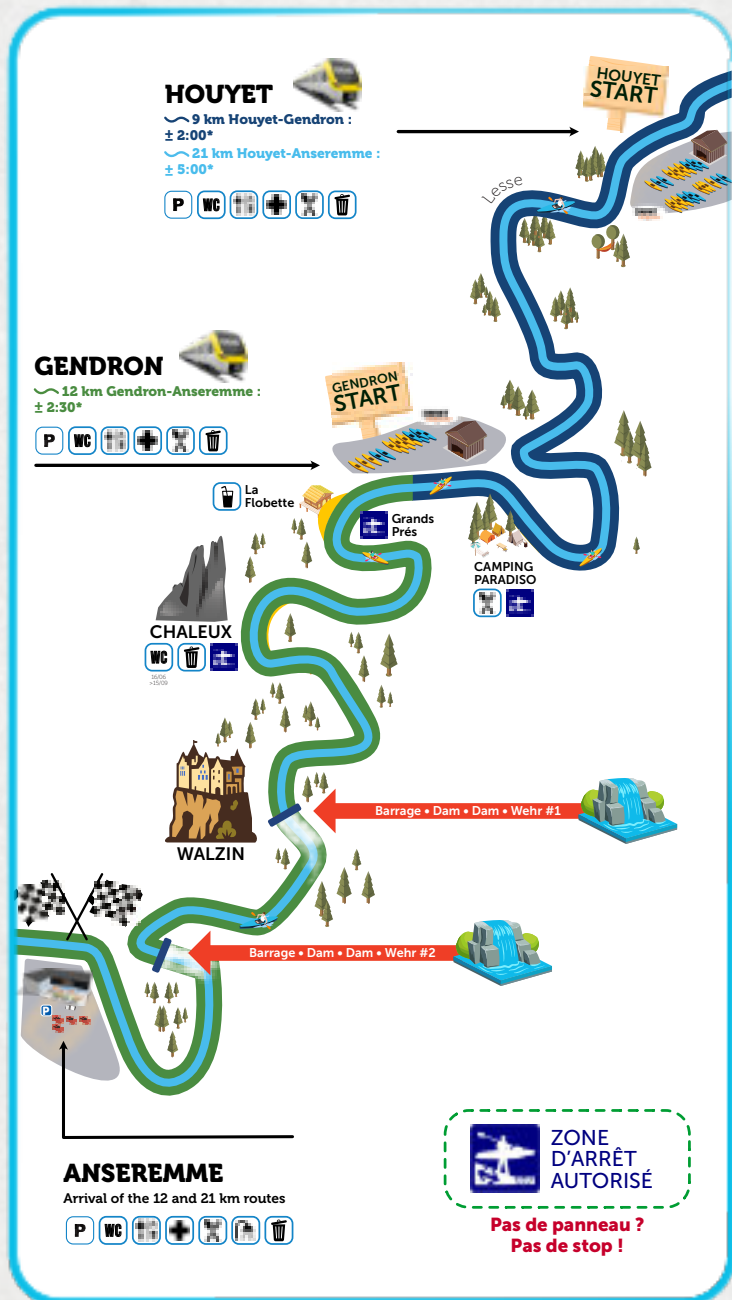
La **rivière est naturelle et imprévisible selon les conditions climatiques** (température, niveau, débit de l'eau). L'eau est par exemple plus fraîche en début et fin de saison.

En fonction du niveau et de la température de la Lesse des restrictions d'accès peuvent survenir. **Vérifiez notre site web avant votre départ pour connaître les conditions du jour** (âge minimum et niveau sportif de la descente).

L'accès aux personnes à mobilité réduite (**PMR**) est limité. Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet dinant-evasion.be.

Toilettes, vestiaires et douches sont disponibles gratuitement à Anseremme (Rue du Vélodrome, 15 - 5500 Anseremme).

Pour vous restaurer, privilégiez une pause à Gendron (camping Paradiso, friterie O bord de Lesse) ou à l'arrivée à Anseremme (friterie Endlesse et autres brasseries).



“Profitons ensemble,
protégeons ensemble...”



CONSEILS UTILES

ÉQUIPEMENT :

- Optez pour une **tenue sportive** par-dessus votre maillot. Lorsque le temps est incertain, privilégiez des vêtements adaptés qui sécheront rapidement. **Évitez les manteaux trop épais** qui absorbent l'eau qui pourraient gêner votre nage en cas de chute.
- Le **port de chaussures** (baskets, chaussures d'eau) est conseillé durant toute la descente.
- Prévoyez un élastique ou une ficelle pour fixer vos lunettes.

EFFETS PERSONNELS :

- Il est déconseillé d'emporter des objets de valeur ou de clefs au risque de les perdre dans la rivière.
- Vérifiez que vous n'avez rien oublié en route ou aux vestiaires.
- **Nous déclinons toute responsabilité** en cas de vol, perte ou bris de vos objets personnels.

BLESSURES :

- En cas de blessures superficielles, des trousse de secours sont à disposition dans nos bureaux de Houyet, Gendron et Anseremme.
- En cas de blessures plus importantes nécessitant une intervention externe, nous vous invitons à **contacter le 112**. Pour faciliter une éventuelle intervention des services de secours (géolocalisation), nous vous conseillons d'**installer l'application 112 sur votre smartphone avant d'embarquer**.



La vallée de la Lesse, en aval de Houyet, représente une zone de 1658 hectares protégés.

Elle permet de préserver 18 espèces animales et 16 types d'habitats actuellement menacés, il est primordial de respecter ce somptueux écrin de verdure.

+32 82 22 43 97 • info@dinant-evasion.be
WWW.DINANT-EVASION.BE